

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit : Vargol**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation : Lubrifiant**

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

Varga System GmbH
Hainkämpe 5
D-28832 Achim
Allemagne
Tel. +49 (0)4232 - 9458 70
info@varga-system.com

· **Service chargé des renseignements :** Téléphone : +49 (0)4232 - 9458 70

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Gift-Informationszentrum Nord, Göttingen
Poison Information Center, Göttingen
Tel.: +49 (0)551 19240
(seulement en allemand et anglais)

Société / Organisme: INRS / ORFILA (24 / 7)

Tel. +33 (0) 1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Il n'existe pour ce produit (substance, mélange, produit) aucune obligation d'élaborer une fiche de données de sécurité (FDS) selon l'article 31 de la directive (EG) 1907/2006. Ce feuillet d'information sert à la transmission de renseignements pertinents selon l'article 32 de la directive pré-citée.

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Indications complémentaires :**

Veuillez vous référer aux autres éléments d'étiquetage de la section 15 de cette fiche de données de sécurité, le cas échéant.

· 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT** : Non applicable.

· **vPvB** : Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit : Vargol

(suite de la page 1)

- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
 - **Description** : Mélange aqueux à base de tensides et matières auxiliaires.
 - **Composants contribuant aux dangers** : néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
 - **Indications générales** : Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - **après contact avec la peau** :
Laver avec de l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.
 - **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.
En cas de maux persistents consulter un médecin.
 - **après ingestion** : Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction** :
Le produit lui-même est incombustible.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Aucun connu.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
(Traces)
Oxyde d'azote (NOx)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - **Autres indications**
Éloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
 - **Pour les non-secouristes** Éviter le contact avec le produit.
 - **Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les sols ou les eaux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit : Vargol

(suite de la page 2)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Absorber la matière avec un absorbant incombustible (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et collectez la dans les récipients destinés au traitement des déchets selon les dispositions locales.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Manipulation :**

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne stocker que des emballages métalliques d'origine non endommagés.

Fermer bien des récipients ouverts et stocker les debout afin d'éviter qu'ils s'écoulent.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

- **Indications concernant le stockage commun :**

Stockage à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger contre le gel.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire :** Non nécessaire.

- **Protection des mains :**

Gants de protection sont recommandés pour le contact cutané fréquent et / ou de longue durée avec le produit.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Gants en caoutchouc synthétique

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation

composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit : Vargol

(suite de la page 3)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,11 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

- | | |
|--|--|
| · État physique | Liquide |
| · Couleur : | incolore |
| · Odeur : | inodore |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · Point de fusion : | 0 °C |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté) |
| · Inflammabilité | Non applicable. |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · inférieure : | Non déterminé. |
| · supérieure : | Non déterminé. |
| · Point d'éclair : | Non applicable |
| · Température d'inflammation : | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Température de décomposition : | Non déterminé. |
| · SADT | |
| · pH à 20 °C | 7 |
| · Viscosité : | |
| · Viscosité cinématique | Non déterminé. |
| · dynamique : | Non déterminé. |
| · Solubilité | |
| · l'eau : | entièrement miscible |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur à 20 °C: | 23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté) |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20 °C: | 1 g/cm ³ |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non déterminé. |
| · Caractéristiques des particules | Pas d'autres informations. |

· 9.2 Autres informations

- | | |
|---|--|
| · Aspect: | |
| · Forme : | liquide |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. | |
| · Température d'auto-inflammation | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| · Teneur en solvants : | |
| · solvants organiques | ≤ 0,1 % |
| · VOC Suisse | ≤ 0,09 % |
| · Modification d'état | |
| · Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. |

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit : Vargol

(suite de la page 4)

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	En l'absence d'études sur le produit, il n'est pas possible de se prononcer sur ce point.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Effet primaire d'irritation** :
 - **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Sensibilisation** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit : Vargol

(suite de la page 5)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Biodégradable.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT** : Non applicable.
 - **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
 - **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation** :
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets	
---	--

12 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES
12 01 00	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques
12 01 09*	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes

- **Emballages non nettoyés** :
 - **Recommandation** :
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
 - **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

FR
(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit : Vargol

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · DOT · Classe	néant Pas de produit dangereux
· ADR/RID, ADN, IMDG · Classe	néant
· IATA · Class	néant Pas de produit dangereux.
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement · Directive 2012/18/UE · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit : Vargol

(suite de la page 7)

- **Prescriptions nationales :**

- **Classe de pollution des eaux :**

- Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

- **Service établissant la fiche technique :**

 **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative